

le pays

magazine

La SMSP fête ses 30 ans

S'adapter ensemble
au changement
climatique

Quand la justice
vient au-devant
des justiciables



le pays
magazine

Quinze années
d'histoire partagée



MOIS DU PATRIMOINE de la PROVINCE NORD

« Pe Sêedan », cheminer ensemble



Du 22 août au 20 octobre 2020

Vook (Voh) - Koumac - Bwapanu (Kaala-Gomen)
Koojnë (Koné) - Hienghène - Tuo Cèmuhi (Touho)

clacollection

Sommaire

Le pays n°166 octobre 2020

> Le magazine Le Pays est disponible en kiosque à Nouméa et sur abonnement partout dans le monde !

Vous désirez recevoir Le Pays chaque mois, abonnez-vous :
Le Pays, B.P. 350, 98833 Voh (Vook), en joignant votre règlement (2 750 FCFP pour 11 numéros).
Pour la métropole : 47 euros ou 5 500 FCFP



> 04

Actualités

La SMSP fête ses trente ans



> 18

Santé

Développement du langage : les signaux d'alerte



10

> 10

Coutume

Aire coutumière : les gardiens de l'identité et de la culture kanak



20

> 20

Portfolio

Le Pays magazine, quinze années d'histoire partagée



14

> 14

Province nord

Club climat : se préparer ensemble au changement climatique



26

> 26

Dossier

Quand la justice va au-devant des justiciables

Le pays n°166 octobre 2020

ISSN 1778-9389

Publication mensuelle Province Nord
Éditée par Cordyline.com Société d'édition
B.P. 350 - 98833 Vook (Voh)

Directrice de la publication : Sabine Jobert
Tél. : 75.35.74

Email : lepays@canl.nc

Rédaction : Sabine Jobert

Ont collaboré à cette édition : Samuel Bernard,
avocat à Kooohné, équipe du centre mère-enfant,
ALK.

Crédits photos : JR Néa, NRJ Photography, SMSP,

Sabine Jobert.

Maquette et mise en page : CléoCréations - Poindimié

Impression : Artypo

Editorial

Il y a quinze ans, Ismet Kurtovitch avait accepté d'écrire une chronique, un « bloc-notes d'Ismet » pour accompagner la naissance d'un nouveau média. « Le Nord a besoin d'un écho fidèle » écrivait-il. « Pour durer, un journal doit être le porte-parole d'un courant d'idées, d'une sensibilité, d'un territoire et ce faisant, se rendre indispensable aux citoyens, à tous ceux qui savent que la lecture régulière d'un journal est devenue la prière de l'homme moderne. » Axée sur l'actualité du Nord, cette nouvelle publication avait pris pour nom Le Pays. « Le Pays, voilà ce qui nous attache les uns aux autres. Nos étudiants dans l'Hexagone connaissent bien cette sensation universellement partagée, le « mal du pays » » expliquait alors l'éditorial de cette première édition. « Un pays, c'est une histoire partagée, parfois disputée, une façon d'être que la vie en brousse rend, plus qu'ailleurs, semblable. » « Nous avons fait le choix d'un Pays à construire dans sa singularité et dans sa diversité... » Quinze ans après, Le Pays poursuit l'aventure, avec le même souci de proximité et de fidélité.





Le centre de Ouaco fournit un tiers de la production de la SMSP. (Photo SMSP)



Raphaël Pidjot, directeur, avait pris la succession d'André Dang, PDG de la SMSP jusqu'à son décès accidentel en novembre 2000. (Photo SMSP)



Le village de Ouaco en 1954 (Photo S. Appelton) et aujourd'hui.

SMSP : les trente ans d'une entreprise « pays »

En 1990, la Sofinor rachetait la SMSP, marquant l'entrée des Kanak dans l'industrie du nickel. Trente ans après, la société se prépare à fêter cet anniversaire avec l'association Patrimoine historique de Ouaco et Kaala Gomen (Phok). Retour sur l'histoire d'une société dont l'évolution est étroitement liée à celle de la Nouvelle-Calédonie.

En 1990, deux ans après les accords de Matignon, la Sofinor, holding de la province Nord, rachète la SMSP (Société minière du Sud Pacifique) qui avait été constituée par la famille Lafleur en 1969. C'est le début d'une aventure industrielle qui fête ses trente ans aujourd'hui. Retour sur l'histoire

d'une entreprise. Quelles ont été les conditions de la cession de la SMSP à la Sofinor ? Le sujet a fait couler beaucoup d'encre, Jacques Lafleur prétendant à plusieurs reprises qu'il avait fait un cadeau aux indépendantistes, les indépendantistes estimant de leur côté qu'ils avaient été trompés sur la



En 1990, Raphaël Pidjot signait le rachat par la Sofinor de la SMSP à la famille Lafleur. (Photo DR)

valeur de la société. Paul Néaoutyine relate la transaction de son point de vue dans le livre d'entretien « *L'indépendance au présent* » (2006), tout comme André Dang dans « *Mystère*

Dang » d'Anne Pitoiset et Claudine Wéry (2008). Les deux auteures évoquent notamment le profil de celui qui était encore jusqu'à il y a peu, le PDG de la SMSP.

« Les indépendantistes prennent pied dans le nickel »

« André Dang ignore tout de la SMSP. S'il n'est pas mineur, il sait en revanche compter et il aime ça. Au plaisir de se lancer dans un secteur qui a longtemps habité ses rêves succède rapidement la stupeur de découvrir que les dettes de la SMSP dépassent très largement les 370 millions laissés en caisse. La stupéfaction se mue en colère lorsqu'André Dang et Raphaël Pidjot constatent que la SMSP ne possède aucun titre minier. »

Raphaël Pidjot, qui était directeur de la SMSP à partir de 1990, société qu'André Dang présidait, a pris ensuite la succession de celui-ci comme PDG de la SMSP. Il est décédé dans un accident d'hélicoptère en novembre 2000 avec plusieurs membres de son équipe.

André Dang aime à rappeler que lorsque la Sofinor a repris les rênes de la SMSP, la société ne faisait que du tâcheronnage pour la SLN. Elle exploitait, moyennant une redevance, des gisements appartenant à la SLN. « Ainsi les indépendantistes prennent-ils pied dans le nickel » poursuivent Anne Pitoiset et Claudine Wéry à propos du rachat de la SMSP. « Dans cet univers impitoyable, André Dang,

nommé entre-temps président de la SMSP, les protège d'un monde dominé par les Européens qui trustent le commerce, les banques, la mine et même la fonction publique. » A partir de 1991, les cours du nickel plongent. « Sur le territoire, personne ne parie un ffrelin sur l'avenir de l'entreprise des Kanak dont les talents de gestionnaire suscitent des sourires en coin. Jacques Lafleur explique à qui veut l'entendre que, dans moins de deux ans, la SMSP sera sur les genoux et qu'il pourra la récupérer. » Pour André Dang, la seule solution est de réduire les frais en faisant l'acquisition d'un patrimoine minier et de supprimer les intermédiaires.

Proche du fondeur japonais Pamco

Anne Pitoiset et Claudine Wéry relatent la rencontre au Japon entre André Dang et Shunsuke Hamada, géologue diplômé de l'université de Tokyo, responsable des ressources minières de Pamco, important fondeur japonais. « Lors de cette rencontre, leurs conversations dépassent très vite le cadre des négociations commerciales pour s'attacher aux stratégies à long terme : le Japon n'a pas de ressources minérales, « il faut donc établir des relations directes et durables avec les pays qui en ont, pour ne pas être pris au dépourvu. » (...) André joue son va-tout et propose à Pamco de traiter directement avec lui. (...) Shun-

suke Hamada, qui s'est rendu sur des centaines de sites à travers le monde et qui connaît bien la richesse de la terre calédonienne, perçoit d'emblée les potentialités d'un accord Pamco-SMSP. (...) Fort des garanties commerciales obtenues auprès du fondeur, il parvient à négocier avec des institutions financières japonaises un prêt -relais de dix millions de dollars, destiné à acheter les mines de Ouazanghou, Gomen et à rénover le parc vieillissant des engins miniers. »

Avec l'obtention de ce prêt à l'étranger à un taux défiant toute concurrence, ce qui est un fait inédit en Nouvelle-Calédonie, André Dang se met une nouvelle fois à dos « l'establishment », rapportent encore les auteures. « Au fil des années, la SMSP accroît ses exportations de minerai, Pamco est son meilleur client et son directeur général, Shunsuke Hamada, dispose d'un bureau à l'immeuble Carcopino, où se trouve le siège administratif de l'entreprise kanak. »

Rapidement le premier exportateur de minerai

« André Dang a compris qu'il était indispensable de procéder à une nouvelle évaluation géologique des gisements, qu'il fallait réorganiser les plans miniers » relate de son côté Paul Néaoutyine dans « L'indépendance au présent ». « Sur la foi des éléments qui prouvaient que nous disposions d'une certaine qualité de nickel et de

Autour de la conserverie

Le village de Ouaco a longtemps été célèbre pour sa conserverie et ses fameuses boîtes de viande de bœuf. Le village s'est construit au début des années 1900 autour de cette industrie déployée par la Société d'élevage de Ouaco. Celle-ci possédait alors le plus grand cheptel de Nouvelle-Calédonie sur un immense domaine de plusieurs milliers d'hectares.

En 1968, après avoir racheté la société de Ouaco à M. Appleton, Henri Lafleur se lance dans l'activité minière sur le massif de Ouazanghou, puis celui de Taom l'année suivante, en exploitant des concessions de la SLN. La plupart des familles installées dans le village restent et s'adaptent à la nouvelle activité. Henri Lafleur est le père de Jacques Lafleur, homme politique décédé en 2010, ancien député, qui a beaucoup marqué l'histoire de la droite locale et dont le souvenir reste attaché au village de Ouaco.



La conserverie de Ouaco produisait de fameuses boîtes de viande, de corned beef. (Photo Archives de Nouvelle-Calédonie)

réserve pour plus de dix ans, il a commencé à démarcher les clients, il a pu obtenir le feu vert des banquiers pour nous financer et réorganiser la production. Il a négocié des marchés « take or pay ». Puis la SMSP devient le premier exportateur de minerai. »

Entre 1990 et 1995, l'entreprise a en effet multiplié par sept ses exportations, elle est également passée de 135 à 800 employés.

« Dans le même temps, nous commençons à prendre contact avec des partenaires potentiels pour un projet industriel de transformation de nickel sur place. La SLN a décliné l'offre » poursuit Paul Néaoutyine dans son livre d'entretien. *« Nous étions condamnés à monter notre projet avec un autre partenaire. André Dang a approché les Japonais, sans succès. Beaucoup de contacts ont été pris jusqu'au moment où nous avons rencontré Falconbridge qui a envoyé des ingénieurs et s'est immédiatement engagé dans l'approche de préféabilité d'une usine. Le premier projet de Falconbridge est présenté début 1996 au gouvernement Juppé. »* Sur son site internet, la SMSP rappelle qu'en 1966 déjà, le général de Gaulle avait appelé de ses vœux la création d'une usine dans le Nord, dans un souci de rééquilibrage entre le Nord et le Sud.

Dénigrement et deuils

Dénigrement régulier, négociations après afin d'obtenir les ressources minières nécessaires pour alimenter une usine avec une mobilisation sur le terrain dans le cadre du « préalable minier » et enfin disparition de l'état-major de la SMSP dans un crash d'hélicoptère en 2000 : la « gestation » de l'usine Koniambo est marquée par les difficultés, la douleur et le deuil. Et pour André Dang par la maladie, ce qui ne l'empêche pas toutefois pas de travailler intensément. Fin 2005, SMSP et Falconbridge prennent irrévocablement la décision de construire l'usine du Nord, dans les formes exigées par l'Accord de Bercy. L'échange des massifs entre Poum et Koniambo devient exécutoire. Pour donner une seconde vie au patrimoine minier de la SMSP, la socié-



En août 2011, Nicolas Sarkozy alors président de la République visitait avec André Dang l'usine Koniambo.

té négocie dans le même temps avec Posco, géant de l'acier inoxydable sud-coréen. L'idée est de prendre des participations majoritaires dans des actifs métallurgiques.

Peu après, en mai 2006, un accord est signé entre Posco et la SMSP : deux co-entreprises sont créées, toutes deux détenues majoritairement par la SMSP (51%) : NMC qui exploite les mines de nickel des sites de Ouaco, Poya, Nakéty et Kouaoua et qui approvisionne l'usine métallurgique de la SNNC à Gwangyang en Corée du Sud. Le minerai acheminé jusqu'en Corée est un minerai à basse teneur qui ne peut pas être exploité en Nouvelle-Calédonie. La co-entreprise entre en production en octobre 2008.

Depuis, de nouveaux partenariats sont en cours de négociation, en particulier avec le Chinois Yichuan, toujours dans l'objectif de valoriser au maximum les minerais à basse teneur. Le 14 septembre dernier, la Sofinor a présenté devant le congrès son projet de reprise de l'usine du Sud, en partenariat avec le coréen Korean Zinc. Elle s'est fixée soixante jours pour mener plus avant les négociations. Trente ans après le rachat de la SMPS par Sofinor, l'aventure se poursuit... ■

Il y a 20 ans

Au mois de novembre prochain, la SMSP commémorera un triste anniversaire, la disparition dans un crash d'hélicoptère de Raphaël Pidjot, PDG de la SMSP, de Jean-Pierre Lalous, directeur général, de Jean-Pierre Gastaldi, directeur technique, de Régis Vivier, directeur financier, de Jean-Marc Dalmasso le pilote, mais aussi de Pierre Thollo et de Robert Gardinar, deux consultants du groupe canadien Falconbridge.



Raphaël Pidjot, PDG de la SMSP. (Photo SMSP)

Ouaco, là où tout a commencé...

Autour des festivités de ce trentième anniversaire, toutes les énergies se fédèrent : les filiales de la SMSP dans leur ensemble, l'association Patrimoine historique de Ouaco et Kaala Gomen, la commune et la province Nord... « *C'est de Ouaco que tout est parti* » soulignent ceux qui expriment leur fierté de travailler aujourd'hui pour une entreprise « *pays* ».

Mercredi 15 septembre : dans le village de Ouaco, le chef de centre Jean-Yves My échange avec Josette Kromowirono et Josée Kondolo, toutes deux salariées de la NMC et membres du bureau de l'association Patrimoine historique de Ouaco et Kaala Gomen (PHOK). Une association qui était en sommeil depuis plusieurs années et se mobilise aujourd'hui pour préparer les festivités du trentième anniversaire du rachat de la SMSP et le cinquantième anniversaire de l'exploitation du massif du Ouazengho. Les deux femmes apprécient d'avoir réussi à entraîner les salariés de toutes les filiales du groupe : NMC, KNS et Cotransmine, société qui gère la batellerie.

« *Ouaco, c'est le plus gros centre, il fournit un tiers de la production de la SMSP. Et toute l'histoire a commencé*

ici. Il y a encore des personnes qui peuvent témoigner du passé » souligne le chef de centre, Jean-Yves My. De Ouaco est expédié par la mer chaque année plus d'un million de tonnes de minerai à basse teneur, en majeure partie en direction de la Corée où le groupe détient une participation majoritaire dans une usine métallurgique avec le leader de l'acier inoxydable Posco. Une petite partie de la production part en Chine.

Avec 220 emplois directs et une centaine d'emplois induits, le site minier de Ouaco est le plus gros employeur de la zone. Les salariés viennent de Kaala Gomen, de Koumac ou de Voh, mais aussi de plus loin, de Pouébo notamment sur la côte Est ou encore de Paimboas à Ouégoa. « *C'est important pour nous d'avoir un impact sur une zone large* » poursuit Jean-Yves My, qui est lui-même ori-



gi-naire de Koohné. Pour recruter, la société s'appuie notamment sur un dispositif mis en place avec le RSMA, la MIJPN, la commune et le centre de formation de Poro pour former des demandeurs d'emploi à la conduite d'engins, des chauffeurs qu'elle embauche à l'issue de la formation.

Longtemps employé à la SLN, Jean-Yves My a intégré la SMSP depuis dix ans. Avec au départ un peu d'appréhension. « *Mais une fois qu'on est dedans, on est bien ! On sait pourquoi on travaille et pour qui on travaille.*



Pour Jean-Yves My, chef de centre à Ouaco, « *on est fiers de travailler à la SMSP !* »



Employée depuis 31 ans à la SMSP, Josette Kromowirono a grandi à Ouaco.



Pour Josée Kondolo, depuis une dizaine d'années à la SMSP, connaître l'histoire de son environnement professionnel est nécessaire.



Au cours de la journée du 10 octobre, des visites du village sont prévues, avec les vestiges de sa conserverie.

On sait que la valeur ajoutée revient au pays. On est fier de travailler à la SMSP ! Ces valeurs d'engagement partagées par tous, font que les résultats sont au rendez-vous ! »

Depuis 2011, le chef de mine a vu l'activité du centre évoluer. « *Je suis allé en Corée l'année dernière. Nous n'avons plus rien à prouver à notre partenaire, on remplit notre contrat, ça tourne ! Il faut maintenant maintenir cette confiance.* » Il échange avec Josette Kromowirono en l'appelant affectueusement « *mam'* ». Une convivialité qui semble être de mise à Ouaco, qui est apparemment l'une des valeurs de l'entreprise.

Connaître l'histoire de son environnement professionnel

Employée à la SMSP depuis 31 ans, Josette Kromowirono a toujours vécu à Ouaco où elle a débuté du temps de la famille Lafleur. Son père faisait de l'élevage. « *Le travail a beaucoup changé, surtout en ce qui concerne la sécurité sur mine. Avant, on ne portait pas de casque, on n'avait pas de tenue de travail...* » Le minerai envoyé au Japon affichait autrefois des teneurs importantes. « *Maintenant, c'est le minerai qui a été déposé sur les verses qui est exploité...* » Les employés étaient logés par la société. Encore aujourd'hui, des maisons du

village minier sont occupés par des familles. « *Les maisons sont de moins en moins nombreuses. Certaines ont été emportées par les cyclones.* »

« *Pour avoir un logement, on en faisait la demande au comité d'entreprise* » poursuit Josette Kromowirono, qui a elle-même d'abord vécu dans la « *garçonnère* », encore en service actuellement. Elle a ensuite pu obtenir un logement pour sa famille. Une base-vie en bord de mer accueille aujourd'hui ceux qui viennent de loin. Au moment du rachat, Josette Kromowirono a continué à travailler pour la SMSP. Sans état d'âme. « *Nous avons beaucoup de respect pour la famille Lafleur.* »

Savoir d'où l'on vient

Josée Kondolo, secrétaire de l'association Phok, fait, elle aussi, partie de la cinquantaine de femmes qui travaillent sur le site de Ouaco. Les emplois pour les femmes, autrefois cantonnées au ménage et aux bureaux, se sont diversifiés ces dernières années, constate-t-elle. Entrée en 2009 dans la société en tant que stagiaire dans le domaine de la géologie, elle est devenue ensuite technicienne de pré-exploitation, en charge des sondages et aujourd'hui, à 31 ans, coordonnatrice des sondages pour la côte Ouest. Première de sa famille à travailler sur le site, elle attache

beaucoup d'importance au fait de connaître l'histoire de son environnement professionnel. « *Savoir d'où l'on vient pour savoir où on va...* » C'est ce qui l'amène à s'engager pleinement dans la préparation de cet anniversaire, en associant le plus de monde possible. Y compris la famille Lafleur.

Des travaux de nettoyage ont été effectués autour des vestiges de la conserverie, société qui a également durablement marqué l'histoire du village. « *Les jeunes de la tribu de Bouïrou sont venus déblayer un bâtiment. Tout l'espace autour a été nettoyé par la famille Raguet.* »

Ce jour-là, Céline Le Berre, cadre de la Sofinor, est venue en renfort pour préparer le site pour les visites guidées. C'est elle qui a lancé l'idée d'organiser un trail lors de cette journée. « *Cela permet de faire venir des gens au-delà du personnel du groupe* » souligne la jeune femme à l'allure sportive. Jean-Romarc NÉa, chef du service de la valorisation du patrimoine à la province Nord est également venu prêter main-forte pour les préparatifs.

Différentes activités sont proposées au public lors de ce samedi festif. Il y en aura pour tous les goûts, tous les âges et toutes les conditions physiques... Avec notamment une visite de la mine, impossible en dehors de ce genre de manifestation. ■

Tous pareils, tous différents



**UNITED COLORS
OF LE NORD**

www.tourismeprovincenord.nc –  

 **LE NORD**
nouvelle-calédonie

Aire Paicî Camuki : gardiens de l'identité et de la culture kanak

La Nouvelle-Calédonie compte huit pays kanak, avec chacun un conseil coutumier. Quelles sont les missions et le rôle de cette institution coutumière de proximité ? Réponse à Pwărăiriwa (Ponérihouen), au siège de l'aire Paicî Camuki.

Sur la maison de l'aire tout juste terminée sur les hauteurs du village de Pwărăiriwa (Ponérihouen), deux flèches faitières se font face, une sur chacun des bâtiments, l'une symbolisant le clan Bai, l'autre le clan Doui, les deux grands clans de l'aire paicî. Au milieu, en avant, une troisième flèche faitière évoque le logo de la Nouvelle-Calédonie. « Ces deux flèches tournées l'une vers l'autre, cela symbolise le fait que c'est ici le lieu où les deux grands clans discutent des sujets qui les concernent » explique Richard Poairiwa, président de l'aire. Une réunion s'est tenue toute la matinée avec les deux nouveaux sénateurs de l'aire, Maurice Wimian, du district de Touho et Missael Poapidawa du district de Wagap, pour faire le point sur les

dossiers que l'aire souhaite porter au niveau du Sénat coutumier.

« Les aires coutumières ont été créées par les Accords de Matignon, avant le Sénat dont la création date de l'Accord de Nouméa » précise Richard Poairiwa. Ces institutions ont pour mission de porter la parole des autorités coutumières et d'assurer un service public auprès de la population, que ce soit pour des questions de foncier ou d'état civil coutumier. « Notre feuille de route, c'est l'Accord de Nouméa, avec le document d'orientation qui se trouve en préambule » poursuit Richard Poairiwa.

Ainsi, quatre départements ont été créés au sein de l'aire : un département foncier, un département culture et jeunesse chargé d'assurer la transmission des fondamentaux,

un département développement économique et environnement et enfin un département droit et structure. Cette organisation en quatre départements se retrouve également au niveau des districts coutumiers, à travers leurs commissions.

« Nous avons décliné cette feuille de route autour de deux orientations : la restructuration de nos autorités coutumières et une réflexion sur l'identité kanak. L'État français a reconnu le peuple kanak, c'est comme si un panier avait été tressé. C'est à nous de définir notre identité, nos fondamentaux, ce que l'on souhaite mettre à l'intérieur du panier. »

Chaque district coutumier (l'aire en compte huit) est représenté au sein de l'institution coutumière par deux délégués.



De gauche à droite : Gaspard Poamediou, président de l'association culturelle de l'aire Paï Coo Waro, Missael Poapidawa, nouveau sénateur de l'aire, Emmanuel Ayawa, assesseur coutumier, Richard Poairiwa, président de l'aire, Willy Cahma, secrétaire général.



Au niveau du foncier, le terme de « livre foncier des chefferies » est désormais préféré à celui de cadastre coutumier, il définit les zones d'influence de chaque chefferie. « Trois sites pilotes ont été mis en place pour mener à bien ce travail sur le foncier, dans l'aire Drehu, dans l'aire Xârâcùù et chez nous dans l'aire Paicî. C'est le district de Bayes qui travaille sur ce sujet. » Une phase de cartographie est notamment prévue.

Un jardin pour préserver les différentes variétés d'ignames

En ce qui concerne la culture, l'aire organise des résidences culturelles dans un objectif de transmission des savoirs. « Beaucoup de personnes-ressources ne sont plus là, il faut repositionner les fondamentaux » observe le président de l'aire.

« Nous avons un projet de jardin de l'aire afin de préserver les différentes variétés d'ignames comme le fait le conservatoire de l'igname, structure qui dépend du Sénat coutumier, à Païta. Pour le moment, le GDPL de Bako est prêt à faire un test qui pourra être reproduit ailleurs. Nous avons besoin de trouver des espaces de transmission à travers la pratique. Au-delà de

Deux nouveaux sénateurs

Les nouveaux sénateurs ont pris leur place au Sénat. Deux proviennent de l'aire Paicî Camuki.



Maurice Wimian est le nouveau sénateur de l'aire paicî. Désigné par le district de Touho, il est connu pour son engagement en faveur de l'environnement en tant que président de l'association Hô-üt, association pour la préservation d'une partie du bien inscrit au patrimoine de l'Unesco.



Missael Poapidawa, connu sous le nom de pasteur Micka, a été désigné par le district de Wagap. Bénévole pour l'Adie, le pasteur est également très impliqué auprès des jeunes.

l'igname, d'autres cultures peuvent trouver leur place comme le taro et la canne à sucre, qui sont aussi présents dans nos coutumes. »

L'aire n'est pas directement impliquée dans développement économique, son département « développement économique » est aussi celui de

l'environnement. « Nous demandons aux promoteurs de tenir compte du développement durable, de la protection de l'environnement. » Depuis 2018, les autorités coutumières sont investies dans des opérations de reboisement et de replantation de mangrove. « Nous essayons également



« Le conseil coutumier est le gardien vigilant, le défenseur et le garant institutionnel de la parole et de la spécificité culturelle de l'aire » indique le préambule affiché dans les bureaux de l'aire Paicî Camuki, souligne Richard Poairiwa, qui achève son mandat de trois ans à la présidence de l'aire.

de favoriser les énergies renouvelables, notamment le solaire...

Écrire le droit coutumier

L'aire coutumière Paicî Camuki entend également participer à l'écriture du droit coutumier. « Ces dernières années, il n'y a eu que deux lois de pays concernant l'identité kanak, celle sur l'acte coutumier et celle sur les successions... » L'aire fait appel aux jeunes de la Case juridique kanak pour avancer dans ce travail de passage de l'oralité à l'écrit. Elle s'appuie également sur la compétence de jeunes comme son secrétaire général Willy Cahma pour se saisir des nouvelles technologies. Un registre numérique permet désormais de recenser l'ensemble des clans. « L'aire coutumière Paicî Camuki est également la seule à disposer d'un système d'information géographique (SIG). Nous sommes en contact avec les autres institutions pour collecter des données » poursuit Richard Poairiwa.

Le Conseil coutumier Paicî Camuki travaille également à la mise en place d'un règlement intérieur pour les tribus, un règlement qui définit notamment le rôle et la responsabi-

lité de chaque chef de clan. « Son rôle est de préserver l'harmonie entre les clans. Il est important qu'il connaisse l'histoire des clans, la coutume... C'est sur lui qu'on peut s'appuyer. Le chef de clan doit être le garant de la paix sociale. » L'aire se penche également sur la question de la protection des savoirs immatériels. « Nous nous devons de répondre aux enjeux de la société d'aujourd'hui. »

L'aire est également sollicitée par la justice pour permettre l'organisation de travaux d'intérêt général en tribu, peine alternative à l'emprisonnement. « Il y a une population sur laquelle nous avons de l'influence, mais nous ne pouvons pas tout solutionner, d'autant plus qu'on nous a enlevé une partie de nos moyens. »

En Nouvelle-Calédonie, les institutions coutumières n'ont aujourd'hui qu'un rôle consultatif. Le président de l'aire Richard Poairiwa espère que cela va changer. « Les institutions coutumières n'ont pas fait partie des négociations. Si on se retrouve autour de la table en 2022 à la fin du processus de l'Accord de Nouméa, il va falloir donner notre vision de l'avenir des institutions coutumières. » Il espère également une plus grande autonomie financière des conseils coutumiers,

actuellement considérés comme un service du gouvernement. Et il entend laisser à distance les questions politiques qui ne doivent pas à ses yeux prendre le pas dans l'action des autorités coutumières. Des autorités qui ont pour mission, il le rappelle, de préserver et de valoriser le patrimoine culturel et l'identité kanak. ■



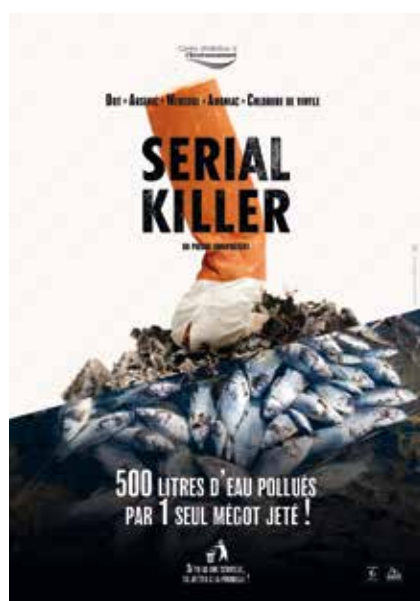
Faire un jardin à vocation pédagogique est l'un des projets de l'aire. Il doit aussi permettre de conserver des variétés.

Écomusée : les paniers des huit chefferies de Vook



Comme chaque année, l'équipe de l'écomusée du café a remis un panier tressé avec une igname et un plant de café à chacune des huit chefferies de Vook lors de ses journées « *Camalé en fête* » organisées pendant le mois du patrimoine.

Le geste de don est toujours accompagné d'une parole. Une parole prononcée par le directeur de l'écomusée José Kabar, pour rappeler les liens. ■ (Photo NRJ Photography)



Petits mais polluants : les mégots

Le centre d'initiation à l'environnement lance une campagne pour informer le public sur l'impact des mégots de cigarettes jetés dans la nature. Le premier déchet à l'échelle mondiale !

Chaque jour à travers le monde, 137 millions de mégots sont jetés par terre. 38% d'entre eux se retrouvent dans la nature. Ce n'est pas sans conséquence sur l'environnement, rappelle le centre d'initiation pour l'environnement. La cigarette est composée de

4000 substances nocives pour la santé de l'homme, des substances qui se retrouvent aussi dans les mégots. Un mégot dans la nature pollue à lui seul 500 litres d'eau...

Jeter son mégot dans la nature est un geste trop banal qui peut avoir de lourdes conséquences... ■



La rencontre du Club climat du 9 septembre s'est terminée par une visite de projets-pilotes, au collège de Païamboué, établissement construit en béton de terre, puis à Pouembout, dans un lotissement du FSH. Les visiteurs ont pu apprécier la ventilation naturelle dans ce « pavillon tropical » conçu par un groupement réunissant l'architecte Claire Lallié et Bois du Nord, fabriqué avec du bois local en provenance du plateau de Tango.

Se préparer ensemble au changement climatique

Trouver ensemble des solutions face au changement climatique en permettant aux acteurs d'un même secteur de se rencontrer pour échanger, c'est l'ambition du club climat qui s'est réuni le 9 septembre au centre culturel Pomémie à Koohnê. Cette démarche participative s'inscrit dans le cadre du Plan climat énergie adopté par la province Nord en septembre 2019.

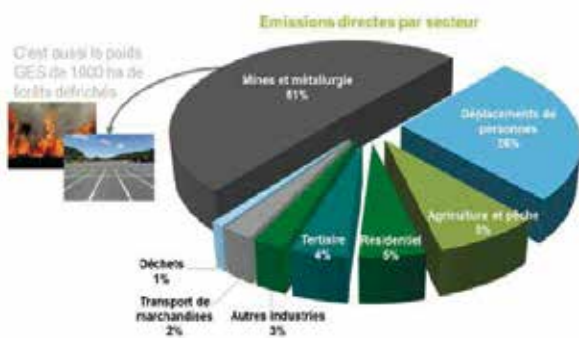
Mercredi 9 septembre : Samuel Tiavouane, chargé de mission du Plan climat énergie de la province Nord accueille les invités à la première réunion du club climat de l'année sous l'immense bois noir du centre culturel provincial Pomémie. Le club climat est une structure lancée au moment de l'adoption du Plan énergie climat par la province Nord en septembre 2019. A travers ce plan, la collectivité met

en œuvre différentes actions pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique. Nadia Héou, présidente de la commission environnement à la province Nord salue « *cet espace de concertation avec tous les acteurs du pays* » qui est en phase avec le schéma de transition énergétique mis en place à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Rapidement, les participants se dispersent dans les différents ateliers. Des agents provinciaux de différentes directions animent les débats.

Une information rappelée par Roger Pouityela, chef du service Impact environnement et conservation, animateur de l'atelier de ce secteur avec Louise Mandaoué, chargée d'études. Caroline Rantien, représentante de l'Ademe en Nouvelle-Calédonie (Agence de de la transition écologique) rappelle les fonds qui existent pour financer des études visant à la maîtrise de l'énergie. « *En Europe, toutes les centrales qui tournaient au charbon utilisent aujourd'hui la biomasse énergie, des granulés de bois issus de chutes de bois et de sciure* » souligne-t-elle. Avant elle, Jacques Loquet, membre du Conseil économique et environnemental et Secrétaire général d'Environord, une ONG environnementale de la zone VKP, avait évoqué le nombre important de véhicules qui accèdent chaque jour au site de Vavouto. « *Des navettes sont*

Les industries minières et métallurgiques impliquées

L'état des lieux réalisé dans le cadre de la préparation du Plan énergie climat a établi que, sans surprise, 51% des gaz à effet de serre proviennent de l'industrie minière et métallurgique.





Nadia Héou, présidente de la commission de l'environnement, a ouvert la journée en saluant « cet espace de concertation avec tous les acteurs du pays. »



Johan Hlemu, agent du service des Constructions publiques de la Direction de l'aménagement et du foncier, rapporte les conclusions de l'atelier sur l'habitat, aux côtés de Samuel Tiavouane, chargé de mission du Plan énergie climat.

« mises en place pour tous les employés qui travaillent au quart » précise Elodie Bouye, responsable environnement à KNS en expliquant les mesures mises en œuvre par la société pour réduire ses consommations énergétiques. Des études sont également en cours, explique-t-elle, à travers le CNRT Nickel et environnement, notamment pour valoriser la scorie.

L'industrie du nickel est également représentée par Paul Lawi, responsable gestion énergie à la SLN. La formation à l'éco-conduite, permettant de réduire la consommation de carburant, est évoquée.

Hubert Géraux, directeur du WWF insiste de son côté sur la nécessité de sortir des énergies fossiles, tout en soulignant le chemin parcouru. Ce qui paraissait inconcevable hier, comme le développement du photovoltaïque, est aujourd'hui une réalité, souligne-t-il.

Développer les transports collectifs

Le deuxième secteur qui est le plus grand pourvoyeur d'émission de gaz à effet de serre est celui du transport des personnes (26%). Là aussi, des solutions sont envisagées, avec notamment un développement des transports en commun, l'élaboration de « *plan déplacement entreprises* », la



Par leur présence, les représentants de l'industrie du nickel ont exprimé leur intérêt pour le sujet. Avec à leur côté des associations toujours bien décidées à jouer les aiguillons pour accélérer les changements de pratique en matière d'énergie et de gestion des déchets



Après l'industrie du nickel, le transport de personnes est le secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre. La mise en place de transports collectifs, la promotion des « *modes doux* » et l'adoption de véhicules moins émissifs ont été évoqués dans l'atelier « *Transport et mobilité* ».

multiplication des déplacements en « *mode doux* ». Des perspectives évoquées par Olivier Thupako, directeur du Syndicat mixte des transports urbains, réseau de cars Raï, au moment de la présentation des conclusions de cet atelier animé par Benoît Patin, chargé de mission Aménagement au sein de la cellule Prospectives et développement.

Du producteur au consommateur

Le secteur de l'agriculture et de la pêche compte pour 8% dans les émissions de gaz à effet de serre. Le secteur de la pêche est bien représenté dans l'atelier notamment à travers la fédération des pêcheurs du Nord et quelques professionnels. L'agriculture également, avec l'association Biocalédonia, en charge de la certification des agriculteurs bio ou Malé'va, structure qui fait la promotion des pratiques écologiques et de la solidarité locale. Un représentant du secteur de la sylviculture est même venu faire valoir le point de vue de sa filière, dont l'économie repose en grande partie sur l'import.

« *Les questions se posent différemment selon qu'on est un gros ou un petit producteur* » précise le rapporteur de l'atelier, Nathaniel Cornuet, chef du service des milieux et ressources aquatiques, au moment de la restitution en fin de matinée. Des initiatives sont envisagées pour faciliter la rencontre entre le producteur et le consommateur. Les colporteurs jouent un rôle très important, même si leur marge a un impact à la fois sur le prix payé au producteur et le prix d'achat pour le consommateur. La vente directe, généralisée chez les petits producteurs, est parfois perçue comme une perte de temps et ne plaît pas à tout le monde. Des démarches collectives sont imaginées pour regrouper des producteurs. Le consommateur doit également être mieux informé de la provenance du produit, savoir combien de kilomètres le produit a parcouru avant d'arriver dans son panier, afin de faire ses choix. « *Pour l'aide au transport, il faudrait favoriser les premiers kilomètres. On peut envisager de développer des unités de stockage et*



Des professionnels et des associations du secteur de la pêche et de l'agriculture ont échangé sur différents sujets comme les modes de distribution et de commercialisation, pour favoriser la consommation de proximité.

de conservation même si les expériences menées jusqu'ici n'ont pas toujours eu le succès attendu... »

Dans l'atelier « *Adaptation au changement climatique* » animé par Patrick Afchain, en charge de la cellule Gestion du trait de côte à la province Nord pendant plusieurs années, des responsables de la Dimenc, des services de la météorologie et d'autres structures, « *un réseau de partenariat local* », viennent présenter les études menées pour améliorer la connaissance des risques naturels : tsunamis, glissement de terrain, inondations... Avec notamment des cartes « *aléas glissements de terrain* » réalisées dans quatre communes parmi lesquelles Houaïlou.

Informer, sensibiliser

Informer, sensibiliser... C'est sur ce sujet que se portent les réflexions de l'atelier « *Actions transverses* » animé par Candina Néaoutyine, chargée de mission déchets. Le manque de communication est constaté. Les outils numériques et notamment la vidéo, avec un éventuel concours, apparaissent comme des supports bien adaptés.

L'habitat représente de son côté 5% des émissions de gaz à effet de serre. Dans cet atelier animé par Luc Bataillé, directeur de la cellule Prospectives et développement, une « *semaine de l'écoconstruction* » est envisagée, notamment avec les

membres du cluster Écoconstruction. Il s'agit d'inciter au développement de meilleures techniques constructives. « *Il faut notamment rassurer sur le coût de ce type de construction, un peu plus cher mais qui permet un retour sur investissement rapide à travers la réduction des dépenses énergétiques* » souligne Johan Hlemu, du service des Constructions publiques de la Direction de l'aménagement et du foncier, au moment de la restitution des ateliers. Des visites de projets-pilotes sont proposés l'après-midi, au collège de Païamboué, établissement construit en béton de terre, puis à Pouembout, dans un lotissement du FSH où un modèle de maisons en bois a été lauréat d'un concours. Dix maisons de type « *pavillon tropical* », modèle conçu par un groupement réunissant l'architecte Claire Lallié et Bois du Nord, sont en passe d'être mis à la vente alors que l'aménagement du lotissement s'achève. Le pavillon, construit à partir de matériaux locaux, est conçu pour favoriser la ventilation naturelle... Les participants au club climat peuvent le constater par eux-mêmes en visitant l'habitation.

Deux nouvelles réunions du club climat sont prévues en 2021, sauf si une crise sanitaire vient perturber le calendrier comme cela a été le cas cette année. En province Nord, l'adaptation au changement climatique est en marche ! ■

L'illettrisme : comment en sortir ?

Le réseau des Points information jeunesse s'est associé début septembre aux Journées d'action contre l'illettrisme en sensibilisant son public ainsi que les agents communaux à ce défaut de maîtrise de la lecture et de l'écriture qui handicape environ un Calédonien sur cinq, de tous les âges.



Une personne dite illettrée a été à l'école, a appris à lire et à écrire mais sans parvenir à une maîtrise de la lecture et de l'écriture qui perdure dans le temps. Dans la vie courante, elle développe généralement des stratégies pour cacher ce handicap. A l'occasion des journées défense et citoyenneté, chaque année

des personnes en difficulté avec l'écrit sont détectées. En 2019 en Nouvelle-Calédonie, ils étaient 1813 sur 5190 jeunes.

Être incapable de lire un document ou une affiche, c'est la situation du personnage principal du film « *Illettré* » de Jean-Pierre Améris, film proposé par le Point PIJ de la zone VKP et

projeté plusieurs soirs de suite au village et en tribu. Ouvrier dans une usine, il se blesse gravement avec une machine lorsqu'il est muté sur un nouveau poste de travail. Il n'a pas réussi à lire les consignes comme le lui avait conseillé son contremaître. Licencié pour avoir menti à l'embauche sur son niveau de lecture, il finit par se décider à apprendre à lire et à écrire... L'histoire de ce film qui a beaucoup touché le public, montre qu'il est possible de s'en sortir et d'apprendre à lire et écrire à tout âge, en se faisant aider par des personnes qualifiées. Connaître l'existence de l'illettrisme et les stratégies de contournement de cette difficulté permet aussi à tous de « *mieux comprendre pour mieux agir* ».

En province Nord, les personnes qui le souhaitent peuvent venir à la Mascop à Poindimié pour apprendre ou réapprendre à lire. Contact 47 10 17 ou 85 60 10 mascop@lagoon.nc

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme constitue également un lien utile : <http://www.anlci.gouv.fr/> ■



Se déplacer en « mode doux »

Plusieurs animations ont été proposées durant la Semaine de l'éco-mobilité organisée par la province Nord du 16 au 22 septembre, une initiative destinée à inciter les agents à utiliser des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, plus économiques et meilleurs pour la santé.

Le mercredi, la Direction de l'aménagement et du foncier, en lien avec la CCI, l'Ademe, l'Agence calédonienne de l'énergie et l'Adecal ont mené des actions de sensibilisation auprès des entreprises. Avec quelques démonstrations originales comme ce blender entraîné par un vélo. Avec un message : « *envoie du jus sur le vélo jus de fruit...* » ■
(Photo Turtle.com)

Dispensaires

Dau ar (Bélep)	47 75 80
Canala	47 75 60
Hienghène	47 75 00
Kaala Gomen	47 75 70
Koohné	47 72 50
Népoui	47 74 40
Ouégoa	47 74 80
Urgences CHN Pwêédi Wiimîa	42 66 66
Pwârâiriwâ (Ponérihouen)	47 75 30
Pweevo (Pouébo)	47 74 90
Pum (Poum)	47 74 70
Poya	47 74 30
Tuo-cêmuhi (Touho)	47 75 10
Vook (Voh)	47 74 60
Urgence CHN Koumac	42 65 15
Waa-Wi-Luu	47 75 40

Sages-Femmes libérales

Koohné - Logie Karine	42 39 47
Koumac - Raymond Sylvaine	47 53 08
Poindimié - Élodie Marnas	71 49 80

Médecins libéraux

Koohné - Dr Schlumberger	42 33 88
Koohné - Dr Taleb	47 56 00
Koumac - Dr Forcin	47 58 55
Dr Roth-Heitz / Dr Giraud	47 57 58
Pouembout Centre médical Val Nindiah	
Dr Castel-Bawa	47 13 14
Dr Tarpinian cardiologue	47 33 99
Poya - Dr Baecke	42 53 83
Pwêédi Wiimîa - Dr Genevois	42 36 36
Dr Kiener Sabrina	42 72 18
Voh - Dr Plantegenet Patrice	42 34 32
Waa-Wi-Luu - Dr Nonnon	42 36 00

Infirmiers libéraux

Koohné - Cabinet Carre/Leudet	47 35 46 / 78 82 02 / 78 13 14
Thierry Giraud	84 98 10
Pwêédi Wiimîa (Poindimié)	42 33 00 / 42 44 00 / 47 17 97
Waa-Wi-Luu	42 53 02

Dentistes

Cabinet dentaire de Koohné	47 38 88
Koumac	47 67 40 / 47 62 76
Pwêédi Wiimîa	42 74 14
Pwëbuu	47 36 47

Pharmacies

Hienghène	47 30 30
Kaala Gomen	42 32 00
Koohné	47 21 62
Koumac	47 59 60
Ouégoa	42 78 74
Pouembout (Mutualiste)	47 32 17
Pouembout (Pharmacie de)	41 94 41
Pwêédi Wiimîa	42 72 66
Pwârâiriwâ	42 78 00
Poya	47 10 81
Tuo-cêmuhi	42 80 00
Vook	42 48 01
Waa-Wi-Luu	42 50 50

Kinésithérapeutes

Hienghène	47 14 14
Koohné	47 31 71
Koumac	47 62 47 / 42 70 70
Pwêédi Wiimîa	42 43 03
Pwârâiriwâ	42 70 15
Poya	42 54 16
Tuo-cêmuhi	47 14 14
Vook	47 27 23
Waa-Wi-Luu	42 48 42

Orthophoniste libérale

Pwëbuu - Margaux Cristini	87 58 73
Pwêédi Wiimîa - Caroline Hermann	54 31 13
Pwêédi Wiimîa - Marie Haas	91 91 77

Orthoptiste

Koohné - Catherine Devillers	79 84 23
-------------------------------------	----------

Ostéopathe DO

Touho/Poindimié - Sylvain Dorien	47 14 14
---	----------

Psychologue libérale

Koohné - Claude Giraud	85.58.16
-------------------------------	----------

> Santé

Apprentissage du langage chez l'enfant : développement normal et signes d'alerte

Chez l'enfant, le langage se développe peu à peu. Voilà quelques repères en fonction des âges ainsi que les signes d'alerte qui doivent vous inciter à consulter un médecin.



Si vous repérez plusieurs signes d'alerte chez votre enfant concernant son langage, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin.

De 16 à 18 mois

Le bébé utilise entre 5 et 20 mots et il commence à les associer : *maman partie, bébé dodo...* Il a besoin que ses parents l'aident en reprenant ses petites phrases.

Entre 2 ans et 2 ans ½

Il utilise plus de 50 mots et en comprend 300 !! Il fait des phrases de plus en plus longues. Il pose beaucoup de questions, et il aime qu'on lui raconte des histoires. Il dit *moi* pour parler de lui.

3 ans

Son vocabulaire compte entre 400 et 900 mots ! Il connaît son prénom et son nom, il parle de lui en disant *je*. Il aime chanter, il peut raconter ce qu'il fait. Il se socialise et développe son autonomie

Quand faut-il s'inquiéter pour le langage de mon enfant ?

L'apprentissage du langage peut être perturbé chez certains bébés pour diverses raisons. On prendra garde aux signes d'alerte suivants :

• Signes d'alerte entre 0 et 9 mois

Le bébé ne répond pas aux stimulations sensorielles (bruit, lumière, toucher)... ou au contraire il y est hypersensible. Le bébé n'arrive pas à suivre du regard un objet. Il ne fait aucun son. Le bébé n'oriente pas sa tête vers les sources de bruit.

• Signes d'alerte entre 12 et 24 mois

Le bébé ne fait pas de babillage *bababa, mamama, tatata...* Il ne répond pas aux sollicitations de ses parents.

De 0 à 6 mois

Le bébé appelle par des cris, il regarde l'adulte qui s'occupe de lui. Il produit des gazouillis, des pleurs, qui se diversifient petit à petit. La relation avec le bébé se construit par l'échange de regards, les câlins, les berceuses, la voix de ses parents.

Vers 9 mois

C'est le début du babillage : *bababa-baba, mamamama, tatatata, arheu...* Le bébé imite les sons et les intonations qu'il entend autour de lui. Il sourit, il fait *bravo*, au revoir avec ses mains.

Vers 12 mois

Il dit ses premiers mots : *papa, maman, encore, dodo...* Mais il en comprend beaucoup plus !!

Il ne pointe pas du doigt ce qui l'intéresse. Il ne fait pas de gestes conventionnels : au revoir, chut, bravo....

Il ne dit aucun mot à 16 mois.

Il n'imité pas spontanément ce que fait l'adulte.

Attention aux otites à répétition : il faut bien les soigner pour car elles peuvent engendrer des épisodes de surdit  passag re et ab mer les tympons. Le bon d veloppement du langage de l'enfant d pend de son audition : s'il n'entend pas bien, il ne comprend pas bien, ne perçoit pas bien les sons de la parole.

• Signes d'alerte vers 2 ans  

L'enfant s'exprime par mots isol s, il ne fait pas de phrases simples de 2 mots (ex : *veux g teau, b b  dodo*)

Son vocabulaire n'augmente plus (moins de 50 mots).

Il n'est pas capable de comprendre une consigne simple : *mets ton tricot, va chercher un verre, regarde l -bas...*

Il ne prononce pas les consonnes dans les mots

• Signes d'alerte entre 2 et 3 ans

L'enfant ne dit pas je pour parler de lui, il ne pose aucune question.

Il ne fait pas de phrases de 3 mots (ex : *fait dodo moi, est o  doudou ?*)

L'enfant n'est pas compris par une personne  trang re au cercle familial   3 ans.

L'enfant est toujours en retrait et



ne prend jamais l'initiative de la communication verbale.

Il ne comprend pas les phrases longues, qui parlent de choses famili res.

L'enfant parle trop vite, les mots se bloquent dans sa bouche, il accroche sur les mots et r p te la premi re syllabe plusieurs fois.

• Signes d'alerte apr s 3 ans

L'enfant fait des phrases sans les petits mots : d terminants *le, la*, pronoms *je, tu*, pr positions   *dans sur...*

Il a du mal   trouver ses mots

Il transforme tellement les sons quand il parle, que seule une personne qui le conna t tr s bien peut d crypter ce qu'il dit.

Que faire si je rep re plusieurs signes d'alerte chez mon enfant ?

Si vous rep rez un ou plusieurs signes d'alerte chez votre enfant, faites-vous confiance : il faut parler de votre inqui tude   votre m decin traitant ou   la p diatre du Centre M re-Enfant. Certains signes ne passeront pas tous seuls, et risquent m me de s'aggraver avec le temps. Il sera peut- tre n cessaire de prescrire   votre enfant des examens compl mentaires (vue, audition, bilan orthophonique...) pour savoir ce qui retarde l'acquisition du langage et comment lui venir en aide. Le rep rage pr coce des troubles du langage permet une intervention plus efficace et bien souvent plus rapide. ■

Rubrique r alis e par Lisa SAUREI, orthophoniste au Centre M re-Enfant de la C te Est.

Coordonn es du Centre M re-Enfant : 42.72.33 (consultations p diatriques)

Le langage c'est quoi ?

Le langage est la capacit  que nous,  tres humains, avons   communiquer avec les autres. Le langage peut se faire gr ce   une ou plusieurs langues.

Le langage s'apprend mais on ne prend pas de le on pour l'apprendre.

L'enfant apprend le langage par impr gnation et par imitation des adultes autour de lui. Pour que cet apprentissage fonctionne, l'enfant doit b n ficier d'un « bain de langage » suffisant en quantit  et en qualit .

D s la naissance et pendant tout son apprentissage, le b b  comprend beaucoup m me s'il ne parle pas encore comme un grand. Il comprend toujours plus que ce qu'il n'est capable de produire lui-m me.

Pour apprendre le langage, l'enfant a donc besoin :

- de mod les de langage (venant des adultes qui s'occupent de lui)
- d'interlocuteurs avec qui parler
- de ressentir un int r t   communiquer
- de temps pour  couter et  tre  cout 

Observer le d veloppement du langage chez l'enfant

Quand on s'occupe d'un b b , pour savoir si son langage se d veloppe normalement, on va observer :

- comment il s'exprime et comment il comprend
- s'il ma trise diff rentes composantes du langage : les sons, les mots, la construction des phrases de la ou des langues qu'il apprend
- comment il adapte son langage   la situation qu'il vit

Le d veloppement du langage chez l'enfant passe par plusieurs  tapes interm diaires. Les conna tre permet de bien profiter des progr s de votre b b  et de l'accompagner vers les prochaines  tapes.



Fête de Pâques à Pum, 2006.



André Saïd, Voh 2006.





Novembre 2014. Inauguration de l'usine du Nord en présence du président de la République François Hollande qui salue les employés de KNS.

Le Pays, quinze années d'histoire partagée

En octobre 2005 paraissait le premier numéro du magazine *Le Pays*. Retour en images sur quinze années de reportages sur le terrain, des photos qui mêlent au hasard et en dehors de toute chronologie, la grande et la petite histoire...



Le retour d'Ataï, septembre 2014.



Même Christian Karembu lit le magazine *Le Pays* !



Baignade de bétail à Voh chez la famille Saïd, 2006.



Canala, couleur mandarine...



Le pain sort du four à Dau ar (Bélep)...



2006 : les collègues de Radio Djiido, Cédric Wakahugneme avec Lucienne Moréo-See, toujours de bon conseil



Les fameux crabes d'Oundjo...





Mars 2007, Louis Le Pensec, ancien ministre des Outre-mer, en visite sur le Koniambo.



Chanteurs de aëaé de Néami (Kohné), octobre 2006.



Inauguration du lycée Michel Rocard à Pouembout en présence de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, le 28 octobre 2016.



Au cours de l'audience décentralisée à Poindimié, Raïssa Euritein, l'assistante sociale de l'hôpital de Poindimié et Yanis Naaoutchoué, déléguée aux tutelles de l'association de gestion tutélaire sont reçus par le juge Ravallec et le greffier Ludovic Chevalier. Elles représentent une dame âgée et malade qui ne peut pas se présenter en personne.

Quand la justice vient au-devant des justiciables

Pour se rapprocher de la population, la section détachée du tribunal de Koehnê tient régulièrement des audiences civiles décentralisées à Poindimié, Koumac et Canala, en présence d'assesseurs coutumiers. Récit d'une audience à Poindimié.

Au premier étage du bâtiment qui jouxte la mairie de Poindimié, le tribunal dispose d'un bureau. C'est ici, dans cette petite salle, que se tiennent, plusieurs fois dans l'année, les audiences foraines du tribunal civil.

Jeudi 12 juin 9h : Yves Ravallec, président de la section détachée du tribunal à Koné arrive de l'autre côté avec l'un des greffiers, Ludovic Chevalier. Plusieurs personnes attendent déjà assises dans le couloir. Le greffier vérifie les convocations et fait entrer les personnes concernées chacune à leur tour. Deux assesseurs coutumiers, Boaré Anicet Tiemouhou de la tribu de Tiounao à Poindimié et Moïse Vahou de Hienghène ont pris

place à côté du juge et du greffier.

La première personne est représentée par un avocat, Alain Labro, qui a fait le déplacement depuis Nouméa pour défendre les intérêts de son client. Il détaille les préjudices que celui-ci a subis, victime de coups et blessures, tout en demandant 1,5 million de dommages et intérêts pour son client. Le juge et les assesseurs délibèrent ensuite à huis clos. L'avocat est ensuite invité à revenir dans la salle. « *La décision sera rendue d'ici un mois* » l'informe le juge.

C'est ensuite au tour de Raïssa Euritein, l'assistante sociale de l'hôpital de Poindimié et de Yanis Naaoutchoué, déléguée aux tutelles de l'association de gestion tutélaire, de prendre place

face au juge. Elles viennent plaider la cause d'une dame de 73 ans, vivant seule, qui a perdu une partie de ses capacités intellectuelles suite à un accident vasculaire cérébral. Une demande est présentée afin qu'elle n'ait pas à se déplacer personnellement devant le tribunal.

L'objet de la requête est de solliciter la mise sous tutelle de la vieille dame au sein de l'association. Hospitalisée actuellement, elle doit bien-



tôt entrer dans une maison de retraite. La mesure de tutelle permettrait à l'association de gestion tutélaire d'accomplir toutes les démarches administratives à sa place et de gérer ses finances. Le juge aux affaires familiales, le juge Ravallec, cherche dans le dossier l'avis du chef de clan. L'avis des assesseurs coutumiers est également requis. Il est finalement décidé de se dispenser de l'avis du chef de clan, resté injoignable, et une mesure de tutelle est actée, pour une durée de cinq ans.

Tutelle ou curatelle

Plusieurs situations de demande de tutelle ou curatelle se succèdent ensuite devant le tribunal pendant la matinée comme celle de ce jeune homme, « majeur protégé » dont la curatelle renforcée est actuellement assurée par son père. Il indique qu'il bénéficie d'une indemnité de 95 000 CFP par mois. « Pensez-vous que vous pourriez vous débrouiller seul si votre papa n'était pas là ? Le curateur de l'association réglerait avec votre pension toutes les factures à payer et vous pourriez gérer vous-même le reste de votre argent » explique le juge au fils. Le père est appelé à venir également donner son point de vue. « Est-ce que je peux lui parler en langue ? » demande au juge l'un des assesseurs face aux explications un peu confuses du vieil homme. L'assesseur explique le point de vue du père, veuf, qui souhaite garder la curatelle de ses deux fils handicapés. Il est finalement décidé de laisser la curatelle renforcée au père pour une durée de trois mois, le temps de recueillir l'avis du chef de clan.

Autre situation avec un vieux monsieur recueilli chez sa nièce. Il est d'accord pour que celle-ci gère ses affaires. « Mon oncle, qui perçoit une retraite, a une fille adoptive qui ne donne pas signe de vie mais qui a

procuration sur le compte » explique la nièce, invitée à expliquer la situation. Un neveu vient lui aussi témoigner du fait que le grand-père est recueilli chez sa nièce. « Il faudra fournir un certificat médical du médecin traitant indiquant que son état nécessite une tutelle » indique le juge.

« Pour les demandes de tutelle ou de curatelle, c'est soit la famille qui saisit directement le juge aux affaires familiales, soit l'assistante sociale qui saisit le procureur, qui saisit à son tour le juge aux affaires familiales » explique le juge Ravallec. L'association de gestion tutélaire s'est implantée depuis quelques temps en province Nord, avec deux délégués.

« La tutelle donne le droit de gestion, mais pas de disposition » précise le juge. « Cela signifie que le tuteur peut gérer les dépenses courantes mais ne peut pas acheter ou vendre un bien. Il ne peut pas toucher au patrimoine de la personne. La seule personne qui a accès à son compte est le tuteur et le tribunal vérifie la bonne utilisation des ressources. »

Statut civil coutumier ou de droit commun

Dans certains cas, confier la tutelle à une association de gestion tutélaire permet de pacifier les relations à l'intérieur de la famille. C'est le constat que rapporte le juge à une maman qui accompagne son fils schizophrène. C'est elle qui a géré les finances de son fils jusqu'ici. L'assistante sociale lui a conseillé de faire cette requête, explique la maman. Le chef de clan a donné son accord. La tutelle est donc confiée à l'association de gestion tutélaire.

C'est ensuite toute une famille, un couple et deux enfants adolescents, qui entre dans la petite salle et prend place face au juge, au greffier et aux deux assesseurs coutumiers. Le papa est de statut civil coutumier et il a ré-actualisé récemment que son épouse étant de statut commun, leurs enfants sont aussi de statut civil de droit commun.



« Savez-vous quelle est la différence entre le statut civil coutumier et le statut civil de droit commun, ce que cela implique de changer de statut civil ? » interroge le juge en s'adressant à la jeune fille de la famille. L'assesseur coutumier est invité à expliquer en langue les implications de ce changement de statut sollicité.

Rappeler les obligations

En fin de matinée, le juge Ravallec endosse son costume de juge d'application des peines pour rappeler leurs obligations à des personnes qui sont encore « sous main de justice ». Avec toujours le greffier à ses côtés qui contrôle le respect de la procédure. Les deux assesseurs coutumiers, eux, sont repartis.

La première personne à entrer dans la salle est une jeune fille qui s'excuse d'arriver pieds nus. Comme chaque fois, le juge se présente ainsi que le greffier. La jeune femme n'a pas répondu à la convocation qui lui a été adressée par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation pour effectuer les travaux d'intérêt général auxquels elle a été condamnée pour détention de stupéfiants. Si elle ne répond pas aux convocations, elle devra aller deux



Deux assesseurs coutumiers, Boaé Anicet Tiemouhou de la tribu de Tiounao à Poindimié et Moïse Vahou de Hienghène ont pris place aux côtés du juge Ravallec, président de la section détachée du tribunal à Koné.

mois en prison, lui rappelle le juge tout en écoutant ses explications. Son adresse, son numéro de téléphone sont à nouveau enregistrés par le greffier qui note tous les échanges.

Puis c'est un monsieur condamné à une année de prison dont six mois avec sursis et mise à l'épreuve, qui doit expliquer pourquoi il ne répond pas lui non plus aux convocations du SPIP et pourquoi il n'a pas consulté un médecin comme il en a l'obligation de par la décision de justice. Expliquant qu'il travaille, il a demandé un aménagement de peine et le juge lui détaille les solutions qui s'offrent à lui : porter un bracelet électronique, payer des jours amende ou effectuer des travaux d'intérêt général. « *Vous préférez peut-être retourner en prison ?* » demande le juge devant la moue perplexe du monsieur. « *La prison, ce n'est pas un endroit où en a envie de retourner, je préfère le TIG ou le bracelet électronique.* » L'audience se poursuit sans interruption jusqu'en début d'après-midi.

Affaires familiales

A ce jour, seules les audiences civiles avec un juge unique entouré d'assesseurs coutumiers, sont décentralisées dans les communes. Elles permettent notamment de traiter toutes les affaires familiales (divorces, gardes d'enfants, adoptions...) « *Nous espérons prochainement organiser des audiences correctionnelles délocalisées* » souligne le juge Ravallec, conscient de la difficulté de certains justiciables de se déplacer jusqu'à Koné ou Nouméa. Au cours des audiences correctionnelles sont notamment jugées les affaires de vol, de violences aggravées (en réunion, ou avec une arme), les agressions sexuelles, les blessures involontaires etc. Ces audiences nécessitent la présence de deux magistrats professionnels entourés de deux assesseurs civils. ■



Un service pour accompagner les victimes

Depuis juin 2020, l'Association pour l'Accès au Droit et l'Aide aux Victimes (Adavi) tient des permanences lors des audiences correctionnelles au tribunal. Elle dispose d'un bureau dans l'enceinte du tribunal de Koohnê, le Bureau d'Aide aux victimes (BAV), avec une juriste qui assure des permanences, Julie Beurois, bien connue des gens du Nord.

Mercredi 2 septembre : il est à peine 8 heures et Julie Beurois, juriste de l'Association pour l'accès au droit et l'aide aux victimes (Adavi) est déjà là, alors que l'audience commence dans trente minutes. Elle va jusque dans le parking à la rencontre des victimes sans avocat pour les inviter à venir dans son bureau s'informer de leurs droits. Elle les accompagne gratuitement. L'année dernière, la juriste assurait le même genre de dispositif à destination des parties civiles à travers un financement du Conseil des femmes de la province Nord. Pendant plusieurs années, Julie Beurois a aussi assuré des permanences juridiques financées par les

communes, des associations ou la province Nord dans les communes du Nord. Elle continue à informer et orienter les personnes qui en ont besoin une fois par mois à Pouembout, lors d'une permanence financée par la commune.

Bénéficiaire gratuitement des services d'un avocat

A l'entrée de la salle d'audience, l'officier de gendarmerie qui fait fonction d'huissier d'audience note toutes les personnes présentes, prévenues et parties civiles (auteurs et victimes) qui ont ré-



A l'entrée de la salle d'audience, l'officier de gendarmerie qui fait fonction d'huissier d'audience renvoie toutes les victimes qui n'ont pas d'avocat vers Julie Beurois, juriste de l'Adavi.

pondu à la convocation du tribunal. Il oriente les victimes qui ne sont pas représentées par un avocat vers le Bureau d'aide aux victimes.

La juriste prend en charge les victimes avant l'audience pour les écouter et les informer sur leurs droits et le déroulement de la séance, le rôle de chacun des professionnels de la justice. Elle leur explique à quel moment ils pourront prendre la parole et se constituer partie civile s'ils le souhaitent, faire reconnaître ainsi leur statut de victime. En se portant partie civile, la personne décide de devenir partie au cours d'un procès, dans le but de faire reconnaître un préjudice. « Je leur explique qu'ils ont la possibilité de bénéficier des services d'un avocat gratuitement selon leurs revenus. Je peux alors assurer le lien avec l'avocat de permanence ou ceux présents à l'audience lorsqu'ils acceptent de prendre les dossiers au titre de l'aide judiciaire. Dans ce cas-là, mon travail se limite à accompagner les personnes dans les

démarches pour que l'avocat puisse être payé au titre de l'aide judiciaire. »

Se porter partie civile

La juriste n'impose pas de choix aux victimes. Elle leur explique les options qui s'offrent à elles. La victime qui se porte partie civile peut demander des dommages et intérêts au titre du préjudice matériel et/ou du préjudice moral ou tout autre préjudice lié à l'infraction. Une expertise peut être sollicitée. Ce jour-là, l'une des victimes a reçu un coup de pied dans la mâchoire qui a entraîné une fracture, un préjudice corporel encore difficilement évaluable à ce stade. La victime gardera-t-elle des séquelles ?

Le tribunal peut aussi prononcer une interdiction pour l'accusé de s'approcher de la victime, la confiscation des armes etc...

Une audience publique à vocation pédagogique

Lors d'une audience, les premiers dossiers présentés sont ceux « avec avocat ». « Cela permet aux victimes de voir comment cela se passe, cela a un rôle pédagogique. Généralement, les victimes sont surprises que l'audience soit publique, elles pensaient se retrouver seules avec le juge... » souligne Julie Beurois. Dans la salle d'audience, l'avocate de l'association SOS violences essaie d'obtenir le huis clos pour deux affaires impliquant des jeunes filles mineures victimes de violences dans leur famille, l'une de la part de sa mère, l'autre de son père. En vain. « Cela a une vocation pédagogique de juger ce genre d'affaire en

public » argumente le juge Ravallec qui préside l'audience ce jour, une audience « à juge unique » à laquelle assiste toute une classe de 4^{ème} du collège de Païamboué à Koohné. « Cela permet de dire à tout le monde que la violence n'est pas possible, même à l'intérieur de la famille. »

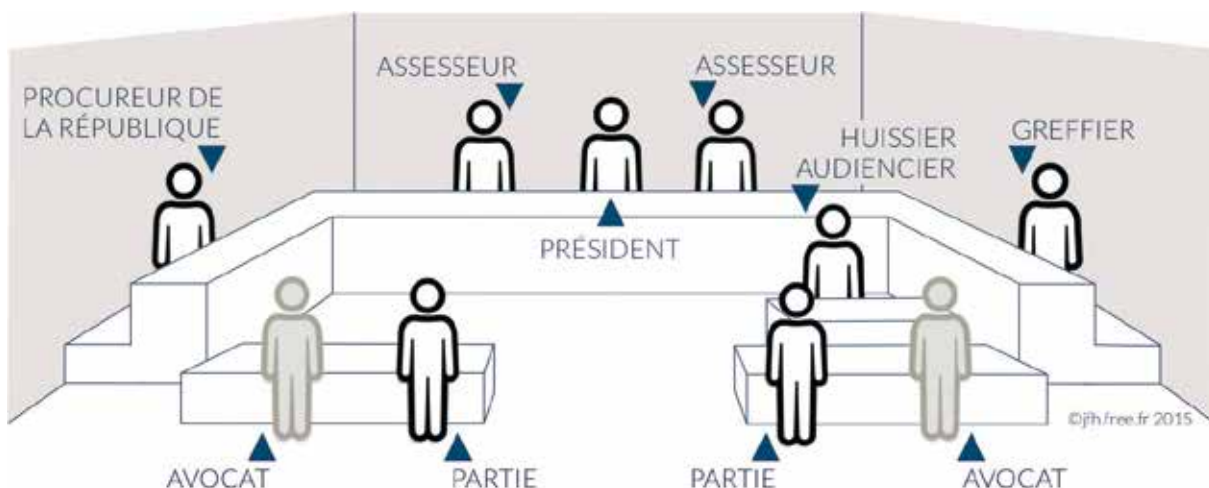
Expliquer les décisions

Le bureau d'aide aux victimes se trouve juste en face de l'entrée de la salle d'audience. Régulièrement en ce début d'audience, Julie Beurois, la juriste, entre dans la salle pour vérifier que de nouvelles victimes ne se sont pas présentées. Elle assiste ensuite aux débats dans la salle afin de pouvoir ensuite expliquer aux victimes, à la fin de l'audience, les décisions rendues, les informer sur l'exécution des décisions, notamment comment obtenir les dommages et intérêts.

Grâce aux permanences qu'elle a assurées les années précédentes dans toutes les communes du Nord, elle dispose d'un réseau important dans toutes les mairies, auprès de toutes les assistantes sociales. « Je m'arrange pour que les victimes puissent envoyer par mail les documents complémentaires qu'on leur demande, sans que cela ait un coût pour eux ou qu'ils aient à se déplacer. »

Informé, accompagner... C'est la mission de l'Adavi qui assure des permanences à Nouméa ainsi qu'à Koohné destinées aux victimes, pour leur expliquer leurs droits mais aussi leur apporter un soutien psychologique. ■

Contact Adavi : 27 76 08, accueil@adavi.nc



Tout le monde a le droit à un avocat

L'avocat assiste, défend, conseille les personnes physiques comme les personnes morales (un clan par exemple), les prévenus comme les victimes. Pour les mineurs, l'avocat est obligatoire devant le tribunal pour enfants.

Tout le monde a le droit d'être assisté, conseillé et/ou défendu par un avocat.

L'avocat peut être choisi par le client ou désigné par le bâtonnier dans le cadre de l'aide juridictionnelle (pour les prévenus) et l'aide judiciaire (pour les parties civiles et toutes autres demandes juridiques).

Il peut également être mandaté par un assureur dans le cadre de la protection juridique. La protection fonctionnelle pour les fonctionnaires permet en outre une prise en charge des frais d'avocat par l'employeur.

Loyauté et confidentialité

La profession d'avocat est soumise à des règles professionnelles et déontologiques strictes. Tout avocat prête serment, il fait partie d'un ordre garant du respect des obligations de la profession. Il se soumet donc volontairement aux règles applicables à cette profession et peut être sanctionné s'il ne les respecte pas.

Le serment comporte l'engagement suivant : « *je jure comme avocat d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et*

L'avocat a des obligations de loyauté, de confidentialité et d'information.

humanité. » L'avocat a des obligations de loyauté, de confidentialité et d'information. Il apporte son conseil en orientant la décision du client sur ses différentes demandes, sur les voies et les moyens utilisables. Il lui permet d'apprécier les chances de succès et le met en garde sur les risques d'échec, sur les incertitudes du droit et en particulier de la jurisprudence.

L'avocat assiste son client de différentes manières : en plaidant au tribunal et avant cela, en préparant son dossier (rédaction et dépôt des requêtes, conclusions, assignations et autres écritures). En effet, la plupart des procédures sont écrites en Nouvelle-Calédonie.

L'avocat défend toujours et exclusivement les intérêts de son client, il a une obligation de moyens : il doit tout mettre en œuvre pour obtenir la meilleure décision pour son client. Sa responsabilité ne peut pas être mise en cause simplement parce que le client n'est pas satisfait de la décision rendue par la juridiction.

Le choix

Le choix de l'avocat doit être motivé par le contentieux en question. Chaque avocat a sa ou ses spécialités, et il convient de connaître les domaines de compétences de son conseil avant de le saisir.

Le choix de l'avocat est aussi motivé par la proximité géographique comme pour toute profession libérale. Un avocat proche permet une meilleure assistance.

Le choix de l'avocat est toujours libre, personne ne peut imposer un conseil à un justiciable. D'ailleurs, une partie peut changer d'avocat à tout moment. Les modalités de ce changement sont définies dans la convention d'honoraires.

Les honoraires

Les honoraires des avocats font souvent peur, mais trop peu de gens savent qu'ils peuvent bénéficier de l'avocat commis d'office ou de l'aide judiciaire.

Dans ce cadre, les honoraires de l'avocat sont pris en charge par les pouvoirs publics, soit totalement, soit partiellement, dans le cadre de la commission d'office ou de l'aide judiciaire, ou par l'assureur dans le cadre de la protection juridique,



selon le plafond prévu au contrat d'assurance. Cela évite au justiciable, dans les conditions prévues par la loi, d'avoir à régler lui-même son avocat.

Lorsque l'avocat est choisi, les honoraires sont libres, mais doivent être d'une part fixés dans une convention d'honoraires et d'autre part, ils doivent être modulés en fonction de la difficulté de l'affaire, des moyens financiers du client et de la notoriété de l'avocat.

La convention d'honoraires prévoit les différentes démarches procédurales qui vont ou pourraient être accomplies et leur coût, ainsi que les éventuels honoraires prélevés sur le gain issu du litige, en accord avec le client.

L'avocat peut également travailler pro bono c'est-à-dire effectuer des démarches de procédure à titre gracieux. ■

Rubrique proposée par Maître Samuel Bernard
Avocat à la Cour. Tél. : 47.30.37 Koné

A noter : Il faut bien différencier les avocats des juristes. Ces derniers peuvent être également compétents dans leur domaine, mais ils ne peuvent pas intervenir devant les juridictions.

Spécificités calédoniennes : Compte tenu des spécificités multiples du droit calédonien, les avocats calédoniens sont les mieux placés pour défendre les intérêts des justiciables calédoniens.

Deux types d'avocats : il existe classiquement deux types d'avocats, les avocats spécialisés en conseils, dont les clients sont généralement des personnes morales (entreprises privées ou administrations), et les avocats spécialisés dans le contentieux, qui défendent leurs clients devant les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif, en faisant des conclusions et en plaçant.

Le Barreau de Nouméa comporte environ 120 avocats, dont un est installé en province Nord. Ils ont tous prêté serment et ont chacun leurs domaines de compétence.



Appel à Candidature

Dans le cadre de la montée en puissance de notre site industriel, **Koniambo Nickel** recrute

DES CONDUCTEURS D'ENGIN

Vous avez :

- Le permis PL
- Un CAP Conducteur d'engins ou un Titre professionnel de Conducteur d'engins

Rejoignez nos équipes dynamiques au sein d'une jeune entreprise moderne et génératrice d'opportunités, postulez dès à présent sur www.koniambonickel.nc

Nous recrutons!






Pour optimiser votre installation solaire, faites confiance à des professionnels !

Notre bureau d'études a été formé à l'Institut de l'énergie solaire situé à Chambéry

Notre installation individuelle à partir de **730 000 XPF**
Étude et devis gratuits en province Nord



Panneaux Axitec 330 Wc d'origine allemande
Onduleur Fronius de fabrication autrichienne

Étude et devis gratuits : contactez le 76.62.38
Construisons notre pays, économisons l'énergie !

Site web : www.energiesolaire.nc

Le SPIP accompagne la réinsertion des détenus

Service décentralisé de l'administration pénitentiaire, le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) a pour principale mission d'éviter la récidive. A Koohnê, une équipe de cinq conseillers, encadrée par Géry Petit, responsable d'antenne, accompagne les personnes condamnées qui bénéficient d'aménagement de peine ou de peines alternatives à la détention. L'équipe prépare également l'ouverture prochaine du centre de détention du Nord.

Depuis de très nombreuses années, l'institution pénitentiaire travaille sur les moyens d'éviter la récidive... Il s'agit de faire en sorte que les personnes condamnées ne recommencent pas et ne retournent pas en prison. « On a constaté que plus le traitement était punitif, plus la récidive était importante. L'accompagnement est essentiel... » souligne Géry Petit, responsable de l'antenne du SPIP de Koohnê (Service pénitentiaire d'insertion et de probation).

Dans cette perspective de réinsertion, le SPIP assure un suivi des détenus. Le nouveau responsable encadre une équipe de cinq conseillers. Un adjoint administratif complète l'équipe. Avec l'ouverture du centre pénitentiaire prévue début 2022, le service a encore vocation à prendre de l'ampleur, accompagnant à la fois les détenus « en milieu fermé » c'est-à-dire à la prison comme aujourd'hui au Camp Est, et en « milieu ouvert », à l'extérieur.

L'antenne du SPIP de Koohnê suit à ce jour environ 400 personnes, toutes majeures, qui sont réparties dans toute la province Nord. Chaque conseiller est en charge d'un secteur géographique, il assure des permanences dans les communes où il reçoit les personnes en entretien individuel dans un bureau mis à disposition par la mairie.

Aménagements de peine

Les personnes concernées bénéficient soit de peines alternatives à la détention comme le travail d'intérêt général (TIG), soit de mesures d'aménagement de peines. Dans

certain cas, les condamnés ont la possibilité d'opter pour une peine alternative à la détention comme le travail général (TIG). Si elle opte pour le TIG qui lui est proposé, la personne effectue un certain nombre d'heures de travail d'intérêt général dans une collectivité, dans une commune par exemple, ou depuis peu en tribu... Les personnes condamnées qui ont un projet, qui prouvent leur motivation, peuvent bénéficier de mesures d'aménagement de peines. « Nous travaillons avec le juge d'application des peines qui nous saisit lorsqu'il y a des mesures de justice à faire respecter. Ces mesures concernent dans la majeure partie des cas des obligations de soins ou l'obligation de travailler, notamment pour pouvoir indemniser la ou les victimes » poursuit Géry Petit. Le SPIP est alors incontournable. « La première mesure à laquelle la personne est condamnée est de prendre contact avec nous » souligne le responsable.

Libération conditionnelle

La libération conditionnelle figure parmi les aménagements de peine. La personne sort alors de détention mais doit se soumettre à différentes obligations : trouver un emploi, se faire soigner... « Il s'agit la plupart du temps de soins en psychiatrie ou en addictologie. La difficulté est qu'il n'existe pas de médecin addictologue en province Nord » indique Géry Petit. Avoir un emploi permet le cas échéant à l'auteur d'indemniser sa ou ses victimes. « Nous sommes chargés de faire respecter le paiement des indemnités ou le remboursement au fonds de garantie si les indemnités



Arrivé en mars 2020 dans le cadre d'une création de poste, Géry Petit est le responsable de l'antenne du SPIP dans le Nord.

ont été déjà versées à travers le fonds. On travaille sur l'échelonnement des paiements. Cela permet à l'auteur de réfléchir à la peine, à la réparation... Le conseiller en insertion joue un rôle important sur la prévention du « passage à l'acte », en aidant la personne à élaborer des stratégies d'évitement... »

Sursis, mise à l'épreuve

Pour les cas les plus difficiles, des préconisations de suivi sont élaborées au sein d'une commission qui compte des conseillers en insertion mais aussi un psychologue et un assistant social. Le placement sous surveillance électronique, le « bracelet électronique », est un autre dispositif d'aménagement de peine, tout comme la « semi-liberté » qui n'est effectif qu'à Nouméa. « A Nouméa, le placement externe est possible aussi car il existe une structure, la Rapsa, avec un foyer d'hébergement et une activité d'insertion. Il serait souhaitable qu'une



Avec l'ouverture du centre pénitentiaire prévue début 2022, l'antenne du SPIP à Koohné va encore se renforcer.

structure du même genre, avec un foyer, soit mise en place en province Nord. Actuellement, 30% des détenus du Camp Est sont originaires de la province Nord. »

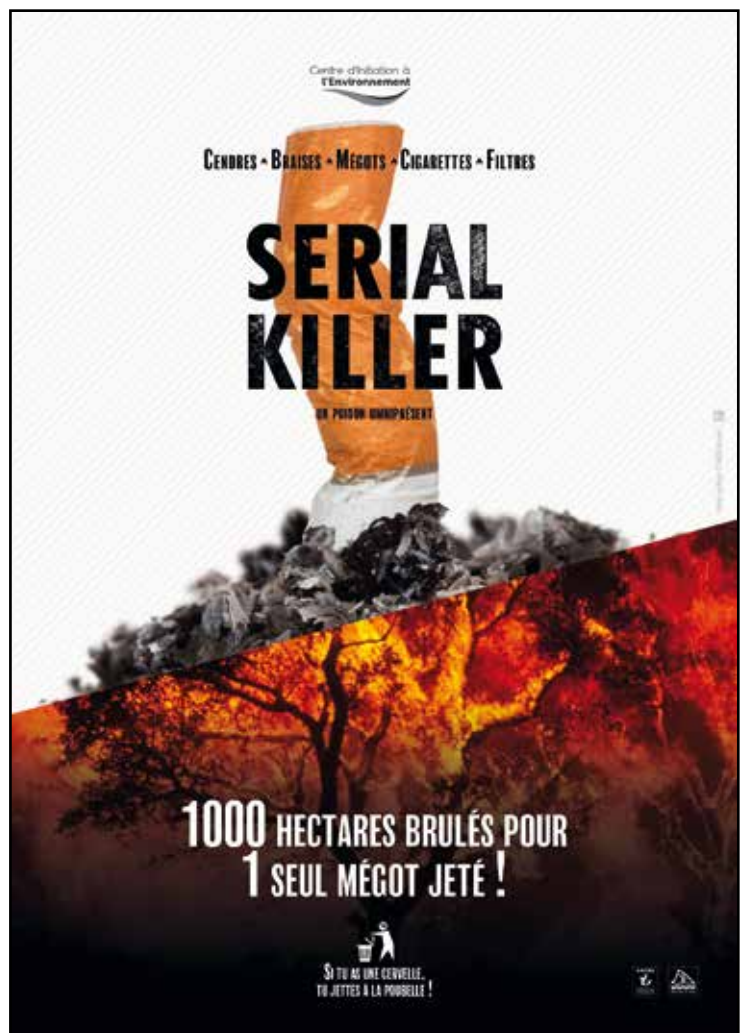
Les conseillers du SPIP suivent également les personnes qui sont condamnées à des peines de sursis avec mise à l'épreuve. L'exécution de la peine d'emprisonnement est alors suspendue, à la condition que le condamné respecte certaines obligations, pendant un délai fixé par le juge. *« Faire respecter ces mesures de sursis mise à l'épreuve représente une grande partie de notre travail. Il s'agit souvent de personnes condamnées pour des affaires de stupéfiants, de violences, des problèmes liés à l'alcool... »*

Au-delà des entretiens individuels, le service envisage de mettre en place l'an prochain des ateliers de groupe avec des intervenants extérieurs. *« Il s'agit de faire réfléchir ensemble, avec des partenaires extérieurs, des auteurs de violences par exemple. Cela permet d'aller plus avant dans la réflexion. »*

Autour de la future prison

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du centre de détention de Koohné, actuellement en cours de construction, une série de rencontres publiques est organisée dans toutes les communes du Nord. Le SPIP est aussi partie prenante de ces rencontres et il vient expliquer son rôle et ses missions. Le public est au rendez-vous. *« Les coutumiers sont associés à nos travaux. On ne peut rien faire sans eux. Nous les incitons aussi à nous faire des propositions car ils connaissent bien leurs populations. »*

Géry Petit souligne le fait que l'accompagnement engage tout un faisceau de paramètres. La lutte contre l'illettrisme en fait partie. *« Un groupe de travail « Prévention » a été mis en place pour préparer l'ouverture du centre de détention, programmée au premier trimestre 2022. Tous les acteurs de la vie locale sont associés, que ce soient ceux du secteur du sport, de l'insertion, de la formation professionnelle, de la culture avec la médiathèque ou l'équipe du Conservatoire de musique... »* Le responsable de l'antenne du SPIP de Koohné rappelle que, même si l'opinion publique garde souvent une vision punitive de la prison, chaque détenu a vocation à être libéré. Son « relèvement », sa réinsertion garantit alors la sécurité publique. *« La réinsertion est l'affaire de tous »* souligne-t-il. ■





Randonnée à travers des paysages très variés.

Autour de la tribu de Ouaté

La balade devait amener la centaine de participants de Nétéa au-dessus de Poya, à Ouaté, tribu de Pouembout. Mais le programme a été perturbé par la pluie et le groupe s'est élancé dans une boucle autour de la tribu de Ouaté. Une boucle plus longue que prévu mais avec de magnifiques paysages. Et un accueil très chaleureux !



Jean-François Porin Pouéa président de l'association Piwiam Maa Paari de Ouaté donne le départ de la balade.



L'association Omnisports de Népoui, qui fête cette année cinquante ans d'existence, avait prévu le 19 septembre, avec l'association Piwiam Maa Paari de Ouaté, une randonnée entre Nétéa, tribu de la chaîne de Poya et Ouaté, tribu de Pouembout qui se situe près de la mine du Kopeto. Mais il a plu dans la nuit

précédente et au petit matin, les organisateurs ont été contraints de modifier le parcours pour proposer une boucle au-dessus de la tribu de Ouaté. Plus de cent personnes se sont engagés sur les sentiers de la tribu, en direction de l'ancienne tribu, à la découverte des magnifiques paysages très variés... ■



En groupe, en famille ou entre amis, on partage un bon moment de découverte.



Départ de la randonnée, de Ouaté plutôt que de Nétéa en raison de la pluie.



Maguy Naouna, qui gère l'ancienne école transformée en centre d'accueil, assure la distribution des dossards.



Rencontre avec deux jeunes chasseurs sur le parcours...

La production de café en Nouvelle-Calédonie

La langue a'jië est parlée dans la commune de Waawiluu et comptabilise 5 019 locuteurs actifs âgés de plus de 14 ans d'après le recensement 2014 de l'ISEE. Le arhō (291 locuteurs), le arhâ (135), le néku (86), le 'ô ôê (429), le bwatoo et le sîshëë (20 locuteurs) sont les six autres langues qui constituent l'aire linguistique et coutumière A'jië - Arhō.

Le café est intimement lié à l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Elle remonte au XIX^e siècle, lorsque le premier arbuste est importé par les missionnaires, en provenance de l'île de La Réunion, d'où l'appellation de « *café Bourbon* » encore utilisée aujourd'hui. Devenue une colonie française en 1853, la Nouvelle-Calédonie est une terre d'immigration. L'administration française incite les colons à venir planter du café dans cet archipel du bout du monde. Afin d'assurer la main-d'œuvre, de nombreux Indonésiens émigrent en Nouvelle-Calédonie, dont certains y ont encore des descendants. Dans le cadre du Code de l'indigénat, les kanak participent également à la production du café dans les propriétés des colons. Le café calédonien gagne sa réputation de qualité au début du XX^e siècle. En 1911, Paul Jobin, importateur de cafés fins au Havre, découvre la qualité exceptionnelle de l'Arabica calédonien « *dont le goût complet allie force et arôme* ». Il fonde la Havraise calédonienne, société à partir de laquelle se développe l'excellente réputation des cafés de Nouvelle-Calédonie en Europe. Les fruits du caféier, en forme de cerise, sont verts et deviennent rouges lorsqu'ils sont mûrs, environ un an après la floraison. Plusieurs floraisons interviennent successivement ; la maturité des grains est échelonnée et la récolte se fait en plusieurs fois, entre avril et août. Le café était cueilli dans des « *touques* » (corvée des enfants) pour être vendu au colporteur. La réserve personnelle des cerises était séchée sur une surface cimentée (un investissement) et torréfiée sur le couvercle d'une ancienne marmite en fonte. La cafetière en métal ou en émail avec son filtre, en permanence sur les barres de fer du foyer était une évocation inattendue du Nord de la France. Ce café, noir, très fort, amer ou saturé de sucre, bu par les adultes à chaque occasion (visite, pause...), est sûrement responsable de bien des arrêts cardiaques. Avec l'abandon de cette culture précédemment orchestrée par des coopératives de l'Etat (et l'arrivée des redoutables « *fourmis électriques* » dont la morsure interdisait le passage dans les caféries), l'habitude d'en consommer ne s'est pas maintenue.



Le thé, les poudres du commerce l'ont remplacé. De plus, à un moment donné de l'histoire du développement économique de la Nouvelle-Calédonie, les observateurs internationaux ont qualifié la production en abondance du café de « *période de l'or rouge* » en référence aux petits fruits rouges du caféier. De nos jours, le café ne fait plus le poids au niveau économique mais reste cependant un héritage de la Nouvelle-Calédonie, plus précisément dans la commune de Voh, une structure porte le poids de l'histoire de la production du patrimoine calédonien. Dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie, c'est l'Ecomusée du café de Voh. Le public peut y découvrir l'histoire passionnante de ce petit fruit rouge qui a marqué l'histoire des hommes et des femmes de ce pays.

Le saviez-vous ?

En langue a'jië, *kövi* littéralement café en français, était une denrée rare autrefois, on parlait même de la ruée vers l'or rouge avant la période du boom du nickel Calédonien.



Texte sur le café écrit par Prosper Poédi, chargé d'études de l'antenne a'jië-arhō de l'Académie des langues kanak et relu par la linguiste de l'aire A'jië-arhō, madame De La FONTINELLE Jacqueline, dans le cadre des animations des mois du Patrimoine de 2019.

Nô né kövi rô névâ tö Kalédöni

Kövi wè na tö léwé vinimö i névâ tö Kalédöni, rhavûû mââ rèi XIX^e tèi cééré na pè mi pûû kövi ka baayè na pârà ñiyionère, mi xè névâ tö Réunion, ré é a'yè yè « kövi xè Bourbon » ré é nâi xi-e tëë xinâ. Na wè tö rha Koloni pwâgara` xè Lavràâyî rèi nédö 1853, névâ tö Kalédöni wè rha névâ ka pwa i pârà kâmö. Böri mwâ pwâgara na a'yè mi pârà kâmö kolô cèki cééré mi na ka nâi kövi rô névâ-a. Böri ki dè mâ wii na pârà kâmö ré wakè, cééré böri mi na pârà kâmö âdonéyiâ na Kalédöni, ré na mi ké wii na böri o'yañi i pârà kâmö-ré. Na böri kau-vi na nô-né kövi xè kalédöni rhavûû rèi XX^e yèkele. Tèi nédö 1911, Paul Jobin, dèxâ kâmö ré wakè rô ékañé kövi tö névâ rô Havre, na törhûû ké e i kövi Arabica xè kalédöni «*ré na né e mâ nââ môfö mâ na bô e* ». Na böri pètômâ Havraise kalédöniâne, mwâ wakè ré pûû ké môru i nô né kövi xè Kalédöni tö Lerope. Pârà pwêê pûû kövi, ré yañi ûru rha cerise, na kôfô na ga xé-fé mâ cééré wè mii na ki cééré wè e ké yè kâi, rha nédö radè ké bô xé-fé. Cééré böri pôfô na pârà ké bô xé-fé ; ké wè e i pwêê kövi na köiwaa pârà nédaa mâ ké wè ya'-é é ya'-é ka pôfô-vi, rèi néjêrê vañi avirili mâ uuti. Wè cééré ya'-é rô pârà nékövi na pârà dönévâ, baayêmâ wè é ya'-é rô pârà «*tukii* » (wakè i pârà o'yañi) cèki mâ rhôwöi yè pârà kolipörîtèrii. Aè böri

ré é nââ rô umwâ wè é pèmèrî-ré rô rha bâradè (rha wakè) mâ é befa-é rô pèyawî rha ké ka béâñi. Böri mwâ kövi ka é waa vèñi vao mâ émail vèñi pè waa cèki jö e na kövi, é nââ tâyè rô pârà vao ré tö mwâ na tö rha wakè mâ rô Mèè névâ tö Vâràâyî. Kövi-ré, ka bwèrè, ka môrö, ka da né e mâ ka yuka e, ré cééré wâyö na pârà kâmö ka kau, rèi pârà nédaa (vijavirü, tâmui...) na pûû bañee pârà pèii ka ûrû aré karidiakii rô pârà kâmö. Böri vèñi ké wè nââ ûrû-ré wakè-ré ré na pèmöru mâ na Létat (böri vèñi ké pwa i pârà «*âyumi* » na waa vè yaané pârà nékövi), böri ké wâyö tâyè na da tö au. Böri tii, pârà pudirii mi xè mwâ ka vi rhôwöi cééré wè bawi-e. Böri, tèi rha gowé nô né wakè rô ékañé ékonomike rô Kalédöni, pârà kâmö xè böri névâ cééré tëvè rô ké kau au ké pwa i kövi «*nédaa i or ka mii* » köiwaa ké mii i olè pwêê kövi. Tèi pârà nédaa xinâ, kövi na wè da kau na nô né rô ékañé ékonomike aé na tö rha gwânö ka môru vèki névâ tö Kalédöni. Tö Mèè névâ tö Kalédöni, tö névâ rô Vook, na wii rha mwâ ré waatörhûû nô né kövi rô Kalédöni, néé na «*ékomuyé i kövi xè Vook* ». Na kavètövâ mâ çî méömwâ xi-e rèi pârà nédö-vi yè pârà kâmö wânii cèki cééré törhûû kétöné nô né pwêêkêê-ré ka mii ré pèmöru vinimö i pârà kâmö wi mâ pârà kâmö bwè xè névâ-a.

La recette

DÉJEUNER

DAHL INDIEN

INGRÉDIENTS (POUR 6 PERSONNES)

- 1 cuillère à soupe d'huile (d'olive, de colza ou de coco)
- 1,5 tasse de pois cassés jaunes secs
- 1 cuillère à soupe de cumin moulu
- 1 cuillère à soupe de curcuma moulu
- 1 cuillère à soupe de garam masala
- 1 cuillère à café de piment en poudre
- 1 piment rouge émincé
- 1 oignon émincé
- 4 gousses d'ail écrasées
- 2 cuillères à soupe de gingembre frais râpé
- 1 botte de coriandre ciselée
- 4 tasses de bouillon de légumes
- 2 tasses de légumes de saison (au choix) émincés
- 2 cuillères à soupe de coriandre en poudre



La culture indienne s'est propagée par étincelles multiples des Fidji au reste du Pacifique. La gastronomie indienne y est tout particulièrement populaire : succulents plats de légumes rehaussés d'aromates et d'épices. Namaste !



PRÉPARATION



Étape 1

Faire chauffer l'huile à feu vif dans une grosse casserole.

Étape 2

Ajouter les pois cassés, le cumin, le curcuma, le garam masala, le piment moulu, le piment rouge, l'oignon, l'ail et le gingembre, puis cuire à feu doux en remuant sans cesse jusqu'à ce que l'oignon fonde.



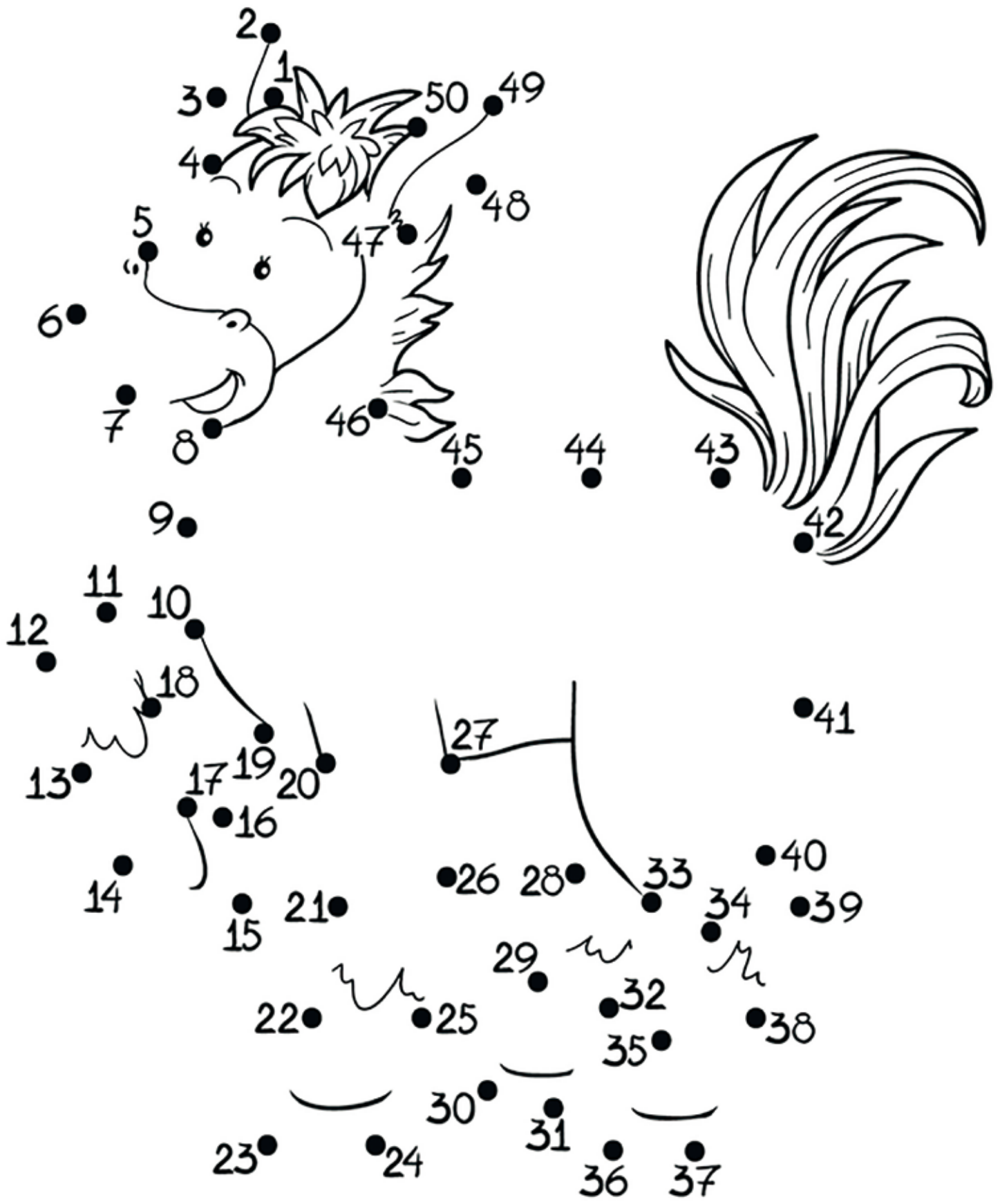
Étape 3

Ajouter la coriandre en poudre, le bouillon de légumes et les légumes émincés, puis cuire à feu doux pendant au moins 1 heure (plus la cuisson est longue, mieux c'est).

Étape 4

Incorporer la coriandre fraîche juste avant de servir.





Tous pareils, tous différents



**UNITED COLORS
OF LE NORD**

www.tourismeprovincenord.nc –  

 **LE NORD**
nouvelle-calédonie

KONIAMBO NICKEL

TOUS ENSEMBLE,

CONTRIBUONS À ATTEINDRE NOS OBJECTIFS
POUR UNE ENTREPRISE DE CLASSE MONDIALE



CHEZ KONIAMBO NICKEL,
CHAQUE PERSONNE A SON RÔLE
DANS NOTRE SUCCÈS



www.koniambonickel.nc